



IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

RAPPORT FINANCIER 2015

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION P. 4

**ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE AUX COMPTES
ANNUELS** P. 14

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS** P. 41

RAPPORT DE GESTION

CONTEXTE P. 5

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE P. 6

EFFECTIFS P. 10

OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT
ET DE DÉMANTÈLEMENT P. 11

PERSPECTIVES 2016 P. 11

CONTEXTE

L'exercice 2015 a été marqué par une importante évolution législative avec la promulgation de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, le 17 août 2015, et dont plusieurs articles viennent renforcer le code de l'environnement en étendant les prérogatives de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en explicitant les missions de l'IRSN en matière d'expertise et de recherche, et en adoptant des dispositions destinées à accroître la transparence.

Cette loi inscrit l'Institut dans le code de l'environnement, qui présente dorénavant un panorama complet des acteurs de la gouvernance des risques nucléaires et radiologiques (exploitants, autorités, expertise publique et société civile). Dans un contexte budgétaire contraint, et alors que l'activité continue de croître, l'exercice 2015, premier exercice du triennal budgétaire 2015-2017, prévoyait une stabilité des moyens de l'Institut. Ce contexte budgétaire, s'il imposait la poursuite des actions d'efficacité mises en œuvre depuis 2013, a été durci en cours d'année avec une réduction de 2,8 M€ de la subvention en provenance du programme 190 par rapport au montant voté en loi de finances initiale (LFI) conduisant à une révision de certaines activités, voire de priorités, en matière de recherche et d'expertise.

L'IRSN a également poursuivi des efforts importants afin de prendre en compte les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur les comptes et la gestion de l'IRSN pour la période 2007-2012, et du rapport de certification de ses comptes 2014 et de mettre en œuvre, à partir du 1^{er} janvier 2016, le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) du 7 novembre 2012. Dans ce cadre, l'Institut a, en particulier, renforcé son pilotage économique et financier avec une révision de ses modalités de programmation budgétaire, ainsi que l'adaptation des processus et des outils de gestion correspondants.

L'EXPERTISE EN APPUI AUX AUTORITÉS ET AUX POUVOIRS PUBLICS

Les travaux menés par l'IRSN en 2015 dans le cadre de son appui technique à l'ASN ont porté sur l'examen des nouvelles installations dans leur phase de construction, et plus particulièrement le réacteur EPR de Flamanville 3, mais aussi sur le suivi en exploitation des installations existantes ainsi que sur l'analyse du retour d'expérience de leur exploitation.

À cet égard, l'année 2015 a été plus particulièrement marquée par :

- l'achèvement du réexamen de sûreté de l'usine UP3 de la Hague ;
- l'enclenchement du réexamen de sûreté des réacteurs de 900 MWe pour leur quatrième visite décennale qui comprendra, notamment, les aspects relatifs au vieillissement des installations en vue de la poursuite de leur fonctionnement au-delà de 40 ans ;
- l'instruction du dossier de mise en service du réacteur EPR de Flamanville ;
- les travaux préparatoires à la mise en service du réacteur Jules Horowitz.

L'IRSN a, par ailleurs, poursuivi l'instruction des améliorations de sûreté « noyau dur Fukushima » proposées par les exploitants en réponse aux prescriptions techniques de l'ASN afin de renforcer la robustesse des installations face à des aléas extrêmes.

S'agissant de l'appui technique fourni à l'Autorité de sûreté nucléaire de défense, outre les activités récurrentes d'expertise des systèmes nucléaires militaires et des installations nucléaires de base secrètes (INBS) entrant dans le cadre du suivi des différentes phases d'exploitation des installations, la poursuite de l'instruction du dossier de sûreté de la nouvelle génération de sous-marins nucléaires d'attaque (programme BARRACUDA) et plus particulièrement du rapport provisoire de sûreté (études d'accidents, études des conséquences d'accidents avec impact sur la population) a constitué une priorité majeure en 2015.

Pour ce qui concerne le volet de la sécurité nucléaire, l'Institut est resté fortement mobilisé, en 2015, pour apporter son expertise à l'autorité de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre du décret Protection et au contrôle des matières nucléaires, de leurs installations et de leur transport (PCMNI) (décret n° 2009-1120 du 17 septembre 2009 relatif à la protection et au contrôle des matières nucléaires, de leurs installations et de leur transport) et de ses arrêtés d'application, visant une mise en conformité des installations en 2016. L'Institut a, par ailleurs, réalisé conformément à ses missions d'appui et de concours technique la gestion et le suivi des transports des matières nucléaires, les contrôles techniques et inspections des installations nucléaires et des transports, ainsi que la tenue de la comptabilité nationale des matières nucléaires.

Dans le cadre de son appui aux pouvoirs publics, l'IRSN a notamment contribué à l'élaboration du livre blanc traitant

de la surveillance radiologique des travailleurs, qui a été remis au ministre du travail en 2015. Il a également participé aux travaux de transposition de la directive 2013/59/Euratom du conseil du 5 décembre 2013. Par ailleurs, la nouvelle version du système d'information et de gestion de l'inventaire des sources de rayonnements ionisants (SIGIS) a été finalisée, permettant aux services d'inspection et notamment à l'inspection du travail de bénéficier d'un accès direct à la base de données pour l'accomplissement de leurs missions.

LA RECHERCHE POUR FAIRE AVANCER LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

Pour mener à bien ses missions d'expert public des risques nucléaires et radiologiques, l'IRSN veille à disposer en permanence des connaissances nécessaires, au moyen du « retour d'expérience » sur le fonctionnement des installations nucléaires, d'une part, et de la recherche, d'autre part. Les programmes de recherche de l'Institut portent principalement sur la connaissance des paramètres qui affectent la sensibilité des installations aux risques, la compréhension des phénomènes qui peuvent être à l'origine d'accidents majeurs, l'amélioration de l'efficacité des parades envisageables, le développement des connaissances qui sous-tendent le cadre des actions de protection, et la mise au point des techniques et outils opérationnels dont l'IRSN a besoin pour remplir ses missions (métrologie des rayonnements ionisants, bases de données, outils de calcul et de modélisation, etc.).

L'année 2015 a été marquée, dans le domaine des activités de recherche, par plusieurs actions majeures qu'il s'agisse, sur le plan de la gouvernance, de la publication de la stratégie scientifique de l'IRSN, à l'échelle européenne des résultats obtenus au premier appel à projets Euratom « H2020 » (l'IRSN est associé à 11 des 14 projets retenus à la suite du premier appel à projets du programme-cadre de financement de la recherche H2020 en matière de fission nucléaire et de radioprotection) et, en termes de réalisation, du déploiement des projets soutenus par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre des investissements d'avenir. En matière de sûreté, il convient de noter la réflexion engagée par l'IRSN, en lien avec ses travaux dans le domaine des accidents graves, sur les problématiques de rétention du corium dans la cuve d'un réacteur en cas de fusion du cœur. Cette réflexion, amenée à se poursuivre dans le cadre du projet de recherche européen IVMR (*In vessel melt retention*), constitue un enjeu majeur dans la mesure où de la capacité de maintien ou non du confinement d'un réacteur en situation accidentelle dépendent les rejets dans l'environnement, sources de doses pour les personnes du public et de contamination à long terme des territoires.

Dans le domaine de la radioprotection, les actions menées s'inscrivent en lien avec les objectifs fixés en matière d'approfondissement des connaissances dans le domaine des effets de l'exposition aux rayonnements ionisants sur l'homme et l'environnement. Des résultats importants, comme par exemple ceux de l'étude épidémiologique Inworks sur le risque de cancer chez les travailleurs de l'industrie nucléaire et à laquelle l'IRSN s'est associé, ont été publiés.

L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ ET LA TRANSPARENCE

Accroître la transparence de ses travaux, partager ses connaissances, accompagner les acteurs de la société civile dans l'acquisition des connaissances nécessaires à leur implication pour construire avec eux l'évaluation des risques : tels sont les engagements pris par l'IRSN dans le cadre de sa démarche de transparence et d'ouverture à la société. Ces engagements figurent dans la charte d'ouverture à la société de l'Institut, dont le second bilan d'application sur la période 2011-2014 a été publié en 2015. Ce bilan marque une nouvelle étape de l'ouverture à la société autour de deux axes : l'échange et le partage d'expertise autour des dossiers de sûreté, ainsi que le développement de la dimension territoriale de son action.

Une illustration concrète de développement de la dimension territoriale aura été, fin 2015, le lancement, en Haute-Vienne, d'une action expérimentale de dépistage du radon dans l'habitat domestique, associant l'IRSN à la communauté de communes de l'Aurence et Glane Développement, à celle des Monts d'Ambazac et du Val du Taurion et plusieurs autres acteurs locaux. D'une durée de près de deux ans, ce programme a pour objectif de permettre aux habitants de connaître leur niveau d'exposition au radon dans leur logement et de les accompagner dans la mise en place d'actions pour le diminuer.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

CONTEXTE

L'exercice 2015 a été marqué par :

- une réduction des crédits alloués par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) à l'IRSN dans le cadre du programme 190, à hauteur de - 5,6 M€, partiellement compensée par une augmentation de la contribution versée à l'IRSN par les exploitants d'installations nucléaires de base, pour + 2,6 M€ ;

- une progression des ressources propres de l'Institut de + 3,2 M€, et un recul des dépenses de fonctionnement de - 5,5 M€;
- une réduction de l'enveloppe personnel de - 1,8 M€, avec une moyenne des effectifs présents sur l'exercice 2015 à 1 692 équivalents temps plein annuel travaillés (ETPT) (hors contrats aidés, stagiaires et apprentissage), pour un budget initial établi à 1 703 ETPT. Le niveau des équivalents temps plein (ETP) présents à fin décembre 2015 est de 1 741,5 ETP;
- un reclassement du fonds dédié au démantèlement et à l'assainissement des installations de l'Institut, de l'actif immobilisé vers la trésorerie, impactant le fonds de roulement de + 11,5 M€ au 31 décembre 2015;
- la prise en compte des instructions DGFiP du 18 décembre 2012 relative aux financements externes de l'actif et celle du 20 novembre 2013 relative aux subventions reçues dans le traitement comptable des subventions subordonnées à la réalisation de conditions, telles celles perçues par l'Agence nationale pour la recherche (ANR) (voir note 16 de l'annexe);
- un changement du seuil minimum de constatation d'un bien amortissable, porté à 1 500 € pour toutes les catégories incorporelles ou corporelles, et une mise à jour des règles d'amortissement, en respect du recueil des normes comptables, et voté par le conseil d'administration le 15 octobre 2015.

Le solde des ressources et des dépenses est déficitaire de - 11,8 M€ en 2015, contre une prévision de - 28,6 M€.

En M€	EXÉCUTION				PRÉVISION	
	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014	2015	Évolution réel/prév.
Total des ressources	306,7	365,0	279,1	- 85,9	281,8	- 2,7
Total des dépenses	299,1	390,3	290,9	- 99,4	310,5	- 19,6
SOLDE DE GESTION	+ 7,6	- 25,3	- 11,8	+ 13,5	- 28,6	+ 16,8

Pour mémoire, l'exercice 2014 était impacté par l'immobilisation des travaux du réacteur expérimental CABRI, et par le retraitement des capitaux propres associés.

L'année 2015 intègre une opération exceptionnelle relative au fonds dédié qui se traduit par une réduction du solde de gestion 2015 de 11,5 M€. Retraité de cette opération exceptionnelle, l'écart de réalisation des dépenses de - 19,6 M€ est réduit à - 8,1 M€, soit un taux d'exécution des dépenses 2015 retraité de 97,4 %.

Certaines opérations ayant fait l'objet d'une reprogrammation dans le cadre du budget rectificatif n° 2 (BR2) 2015, l'écart de réalisation par rapport à cet exercice budgétaire, retraité de l'opération fonds dédié, s'élève à - 6,6 M€

dont - 4,8 M€ correspondent aux décalages dans la réalisation de certains investissements ou dépenses spécifiques, hors reports déjà fléchés au fonds de roulement au BR2 2015. Le solde de - 1,8 M€ est apporté au fonds de roulement à fin décembre 2015, en vue d'une proposition de compensation face à la réduction de la subvention du programme 190, dans le cadre du budget rectificatif n° 1 (BR1) 2016.

ANALYSE DES RESSOURCES PAR ORIGINE

L'évolution des ressources par origine entre le budget initial (BI) 2015 et le réel 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	RÉEL 2015	BUDGET 2015
Domaines	Total Recettes	Total Recettes
001 Sûreté, radioprotection des installations	12,7	13,0
002 Sécurité, non-prolifération	0,1	0,3
003 Radioprotection homme et environnement	15,4	18,6
004 Crise et postaccidentel	0,5	0,7
005 Transparence, ouv. société, culture sûreté	- 0,5	1,3
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	4,5	6,9
Transverses	246,1	241,0
TOTAL GÉNÉRAL	278,7	281,8

ANALYSE DES DÉPENSES PAR DESTINATION

L'évolution dépenses exprimées en coûts de production par destination entre le BI 2015 et le réel 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	RÉEL 2015				BUDGET 2015
	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Total Dépenses	Total Dépenses
001 Sûreté, radioprotection des installations	38,2	9,9	57,3	105,4	108,6
002 Sécurité, non-prolifération	2,9	0,5	7,3	10,7	10,6
003 Radioprotection homme et environnement	22,8	10,5	33,3	66,5	65,4
004 Crise et postaccidentel	2,9	0,5	4,1	7,5	8,7
005 Transparence, ouv. société, culture sûreté	4,0	0,2	4,2	8,4	8,1
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	2,9	0,1	10,5	13,5	13,0
Fonctionnel et support	13,9	2,3	21,5	37,6	38,3
Informatique	11,7	1,9	1,6	15,2	13,9
Schéma directeur immobilier	0,3	8,5	0,1	8,9	9,3
Autre immobilier	19,8	7,1	2,1	29,0	28,2
Feursmétal	1,1	-	0,1	1,3	2,6
Fonds dédié au démantèlement *	-	-	-	-	3,7
TOTAL GÉNÉRAL	120,5	41,5	142,1	304,1	310,5

* Le fonds dédié au démantèlement est reclassé de l'actif immobilisé vers la trésorerie dans l'arrêté des comptes 2015.

RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS ET DES EXÉCUTIONS

Compte de résultat

En k€	Réel 2015	Budget 2015
PRODUITS		
Ventes et prestations de services	41 119	37 875
Subventions publiques	171 060	176 922
Autres produits d'exploitation	66 164	60 571
Produits financiers	55	-
Produits exceptionnels	169	-
Opérations internes	23 152	16 382
TOTAL DES PRODUITS	301 719	291 750
CHARGES		
Enveloppe personnel *	142 130	143 905
Enveloppe fonctionnement	120 498	125 987
Opérations internes	32 586	27 124
TOTAL DES CHARGES	295 213	297 016
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 506	(5 266)
TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT	301 719	291 750

* L'enveloppe personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'impôts sur rémunérations.

Le résultat de l'exercice 2015 est un bénéfice de 6,5 M€ pour une prévision lors du BI de - 5,3 M€, soit un écart de + 11,8 M€, dont + 10,0 M€ d'augmentation des produits et - 1,8 M€ de réduction des charges.

Produits

Le produit correspondant aux activités facturables de l'Institut est en croissance de + 3,2 M€ par rapport au budget. Cela provient, notamment, de la vente au Japon de résultats de criticité, qui a occasionné une recette de 2,4 M€ non prévue au budget, dont la moitié est reversée à Areva NC conformément à l'accord signé entre les deux parties en juin 2015. Par ailleurs, les recettes du projet CABRI, comptabilisées à l'avancement, sont plus fortes que le niveau prévu, à 3,0 M€. La subvention pour charges de service public (programme 190 de la LOLF), nette de réserve de précaution, est en baisse de - 5,6 M€ par rapport à la prévision, à la suite des deux amendements dans la loi de finances initiale pour 2015 (- 2,8 M€) et à l'annulation de crédits survenue en cours d'année (- 2,8 M€).

La contribution acquittée par les exploitants d'INB a progressé de + 2,6 M€, compensant ainsi en partie la réduction de subvention publique afférente au programme 190. Les autres produits d'exploitation tiennent compte des annulations de charges à payer sur exercices antérieurs, non prévues au budget initial.

Les produits non budgétaires varient également, de + 6,8 M€, essentiellement en raison des reprises de provisions, dont le périmètre était plus restreint en phase de construction budgétaire initiale.

Charges

Le montant total des achats (comptes 60, 61 et 62) budgété à 120,8 M€ est réalisé à hauteur de 113,5 M€, soit un écart de - 7,3 M€ répartis en :

- - 7,4 M€ sur le projet CABRI induits par le retard de réalisation des travaux ;
- - 1,4 M€ de travaux de démantèlement non réalisés sur le site de Feurs ;
- + 1,5 M€ sur des dépenses non immobilisées étant partie intégrante de projets.

L'enveloppe personnel (comptes 64 + comptes 631 et 633), prévue à hauteur de 143,9 M€, s'élève à 142,1 M€, soit un écart de - 1,8 M€ constitué principalement d'un écart sur le volume de - 3,5 M€, consécutif aux retards dans le recrutement de certains postes, et d'un écart sur l'intéressement de l'année, à hauteur de + 1,4 M€, la provision de l'intéressement de l'exercice 2015 versé en 2016 étant prévue au compte des dotations aux provisions.

Les opérations internes, retraitées lors du calcul de la capacité d'autofinancement, progressent de + 5,5 M€, notamment en raison :

- de la croissance des dotations aux amortissements liés à la mise en service des immobilisations en cours (+ 2,9 M€) ;
- des dotations aux amortissements dérogatoires, non budgétées (+ 0,7 M€) ;
- de la comptabilisation des valeurs nettes comptables des actifs cédés, à la suite des sorties d'immobilisations de l'exercice 2015, également non budgétés (+ 1,9 M€).

Tableau de financement

Tableau de passage du résultat à la CAF

En k€	Réel 2015	Budget 2015
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 506	(5 266)
+ Moins-values de cessions d'éléments d'actif	1 873	-
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	30 713	27 124
+ Charge exceptionnelle non décaissable	-	-
- Plus-values de cessions d'éléments d'actif	(2)	-
- Produits issus de la neutralisation des amortissements	-	-
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	-	(10 000)
- Reprises sur amortissements et provisions	(23 151)	(6 382)
- Produit exceptionnel non encaissable	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	15 939	5 476

Tableau de financement agrégé

En k€	Réel 2015	Budget 2015
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	15 939	5 476
RESSOURCES		
Capitaux propres	320	-
Subventions publiques d'investissement	-	-
Provision démantèlement	-	-
Cessions d'immobilisations	2	-
Autres ressources (hors opérations internes)	109	6 442
Augmentation des dettes financières	68	-
TOTAL DES RESSOURCES	16 438	11 918
EMPLOIS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	40 805	36 309
Immobilisations financières	- 13 102	3 770
Réduction des capitaux propres	-	-
Remboursement de dettes financières	550	479
TOTAL DES EMPLOIS	28 253	40 558
APPORT (+) OU PRÉLÈVEMENT (-) AU FONDS DE ROULEMENT	- 11 815	- 28 640

Ressources

La capacité d'autofinancement de l'Institut, budgétée à 5,5 M€ lors du BI 2015, s'établit à 15,9 M€, soit + 10,5 M€. Elle progresse principalement sous l'effet de l'amélioration du résultat (+ 11,8 M€), le solde des opérations internes ayant un impact faible de - 1,3 M€. Cette capacité d'autofinancement est complétée des ressources, d'un montant total de 0,5 M€, principalement constituées d'une variation des capitaux propres de + 0,3 M€ sur le poste des subventions d'investissement, correspondant à la quote-part rattachée à la mise à jour des produits CABRI constatés à l'avancement. Le fonds dédié n'étant plus comptabilisé dans les actifs immobilisés de l'Institut au 31 décembre 2015, la ressource fonds dédié n'est plus visible au niveau des ressources.

Emplois

La ressource totale ainsi constituée est affectée aux emplois de 28,3 M€ qui sont composés :

- d'une part, des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières et du remboursement des dettes financières, pour 41,5 M€, en hausse de + 4,6 M€ par rapport au budget ;
- et d'autre part, du reclassement du fonds dédié au démantèlement et à l'assainissement des installations, de l'actif immobilisé vers la trésorerie, pour - 13,2 M€. À l'instar de la ressource fonds dédié, l'alimentation du fonds dédié n'est plus visible au niveau des emplois en raison du reclassement effectué.

L'ensemble fait varier le fonds de roulement de - 11,8 M€, soit - 23,3 M€ à périmètre constant, contre la prévision d'un prélèvement de - 28,6 M€ au budget initial.

Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

En M€	Réel 2015	Budget 2015	Variation réel/budget	Réel 2014	Variation réel 2015/2014
Résultat	+ 6,5	- 5,3	+ 11,8	- 4,5	+ 11,0
CAF	+ 15,9	+ 5,5	+ 10,5	+ 14,0	+ 2,0
Variation du fonds de roulement	- 11,8	- 28,6	+ 16,8	- 25,3	+ 13,5
Variation du fonds de roulement retraité	- 23,3	- 28,6	+ 5,4	- 25,3	+ 2,1

Globalement, l'écart entre le prélèvement au fonds de roulement prévu au budget initial et celui réalisé en 2015 s'élève à + 16,8 M€. Retraité de l'impact du reclassement du fonds dédié, l'écart est réduit à + 5,4 M€.

Dans la reprogrammation des activités, certaines opérations ont fait l'objet d'une reprévision au cours du BR2 2015. La situation par rapport à ce dernier exercice budgétaire de l'année est présentée ci-dessous :

En M€	Réel 2015	BR2 2015	Variation réel/budget
Résultat	+ 6,5	+ 4,6	+ 1,9
CAF	+ 15,9	+ 13,0	+ 2,9
Variation du fonds de roulement	- 11,8	- 29,9	+ 18,1
Variation du fonds de roulement retraité	- 23,3	- 29,9	+ 6,6

L'écart d'exécution s'explique par :

- un volume courant d'opérations non finalisées en 2015 pour + 3,6 M€ hors projet immobilier, dû notamment au retard :
 - dans la construction du bâtiment Z sur le site du Vésinet, pour 1,0 M€ ;
 - du projet PARISII de construction d'une animalerie contaminée, pour 1,6 M€ ;
 - du projet MIRCOM, installation d'une ligne microfaisceau d'ions, pour 0,7 M€ ;
 - du projet CABRI pour 1,4 M€ ;
- la variation sur les provisions de + 0,3 M€ ;
- l'impact du changement de méthode dans la constatation des produits CABRI à l'avancement, dont le rythme s'est révélé plus rapide que les prévisions, pour + 1,8 M€.

Par ailleurs, la construction du bâtiment O1 sur le site de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) a fait l'objet d'une anticipation des dépenses préalablement prévues sur l'année 2016, sur l'exercice 2015, financée par la trésorerie disponible due aux décalages, *a contrario*, de certains projets dans le temps, pour - 2,6 M€.

Enfin, le solde budgétaire résiduel réalisé en fin d'exercice 2015 permet d'apporter au fonds de roulement un montant de 1,8 M€, qui sera proposé en compensation de la réduc-

tion de la subvention du programme 190 pour 2016, d'un montant de - 1,7 M€.

En M€	Niveau 2015	Niveau budget 2015	Variation réel/budget
Fonds de roulement	+ 24,6	+ 7,2	+ 17,4
Besoin en fonds de roulement	- 51,9	- 63,1	+ 11,3
Trésorerie	+ 76,4	+ 70,3	+ 6,1
Trésorerie retraitée	+ 64,9	+ 70,3	- 5,4

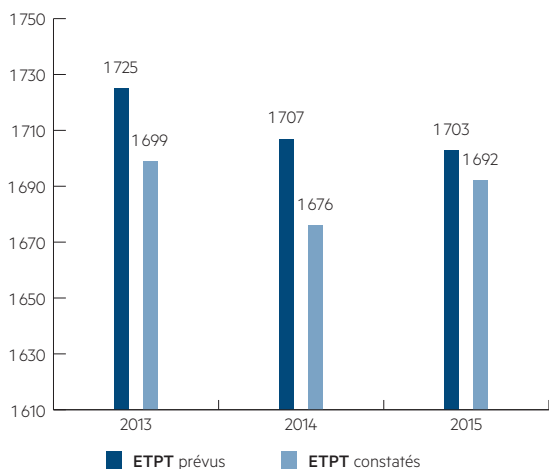
Prévue au BI 2015 à 70,3 M€, la trésorerie évolue de + 6,1 M€ à 76,4 M€ au 31 décembre 2015. Retraité de l'impact du reclassement du fonds dédié, le solde de trésorerie à fin 2015 s'élève à 64,9 M€ (cf. infra).

Il en résulte une variation du besoin en fonds de roulement de + 11,3 M€ par rapport à la cible prévue au budget.

EFFECTIFS

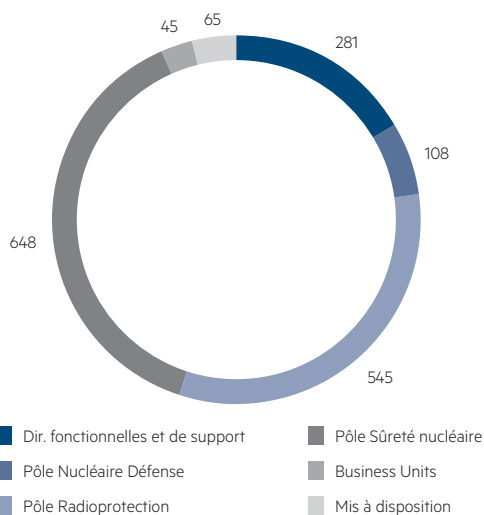
L'effectif moyen réalisé (hors stagiaires, contrats d'apprentissage et contrats aidés) en 2015 est de 1 692 ETPT contre 1 703 ETPT prévus lors du BI 2015, soit un écart de - 11 ETPT par rapport à la cible initiale.

L'effectif moyen permanent représente 93% du total en 2015, contre 95% en 2014.

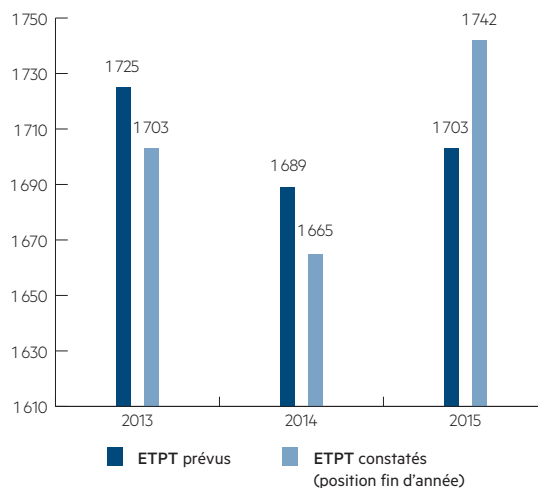


Les effectifs liés au développement programmatique de l'Institut représentent 79,6% de l'effectif total moyen sur l'année 2015.

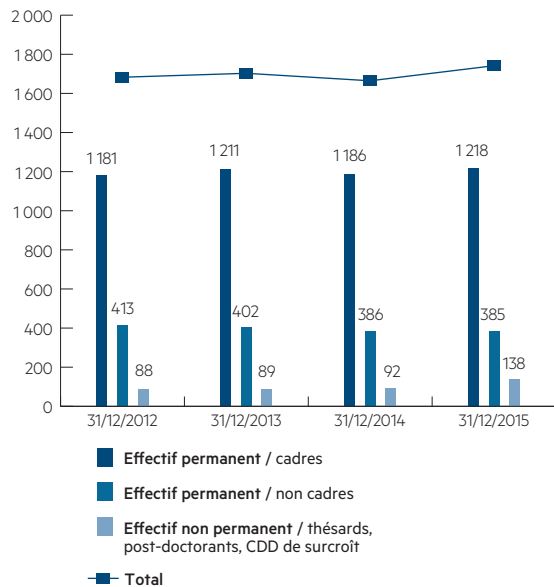
Répartition de l'effectif moyen annuel 2015 (en EPT)



Le niveau des ETP au 31 décembre 2015 est de 1741,5 (hors stagiaires, contrats d'apprentissage et contrats aidés), pour une cible fixée au BI à 1703 ETPT. Ce niveau, en position fin d'année, est essentiellement imputable aux recrutements de CDD de surcroît et de remplacement. La position des ETP à fin décembre 2015 est ainsi ponctuellement élevée et devrait rapidement décroître sur l'année 2016.



Au 31 décembre 2015, l'IRSN compte 1 603 ETP permanents (contre 1 572,5 ETP au 31 décembre 2014), dont 1 218 ETP cadres et 385 ETP non-cadres.



OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT ET DE DÉMANTÈLEMENT

Les opérations d'assainissement et de démantèlement dont l'IRSN a la charge relèvent de quatre domaines spécifiques qui concernent les réacteurs de recherche PHÉBUS et CABRI, exploités par le CEA, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartiennent, divers matériels sans emploi ayant un caractère de déchet radioactif, l'assainissement du site de Feurs ayant fait l'objet d'une pollution accidentelle.

La situation à fin décembre 2015 des opérations relevant des trois premiers domaines est de 45,6 M€ qui se répartissent entre :

- INB 92 PHÉBUS et les grappes associées pour 7,9 M€ ;
- INB 24 CABRI et les déchets associés (sodium) pour 31,0 M€ ;
- l'installation O10 de l'INBS Valduc et les déchets associés pour 3,7 M€ ;
- les ICPE pour 3,0 M€.

Par ailleurs, le coût de l'assainissement du site de Feurs est évalué à 6,3 M€.

Ces estimations sont réalisées en particulier sur la base d'un contrat ferme pour l'INB 92 et d'une proposition pour l'INBS Valduc. Pour l'INB 24, les évaluations techniques et financières s'appuient sur les coûts réalisés pour l'INB 92.

Concernant l'assainissement et le démantèlement des INB, le fonds dédié a fait l'objet d'un reclassement de l'actif immobilisé vers la trésorerie, sur une préconisation de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). L'Institut se fixe pour objectif de maintenir en fin d'année N un niveau de fonds dédié permettant le remboursement des opérations de l'année N, traité sur justificatifs en N+1. La consommation du fonds dédié au titre des opérations 2014 exigibles en 2015 s'élève à 5,3 M€, répartis en 1,6 M€ sur l'assainissement du site de Feurs et 3,7 M€ sur les autres opérations de démantèlement et d'assainissement, tandis que l'abondement du fonds s'effectue à hauteur de 3,6 M€. Le solde du fonds dédié au 31 décembre 2015 est impacté de ces mouvements et s'élève ainsi à 11,5 M€.

PERSPECTIVES 2016

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'IRSN est confronté depuis plusieurs années à une croissance des besoins d'expertise et d'études générée par un net accroissement des exigences qui pèsent sur ses missions, résultant :

- des demandes des donneurs d'ordre institutionnels de l'IRSN (autorités de sûreté nucléaire et de sécurité – ASN, DSND, HFDS, directions ministérielles, etc.) liées pour la plupart à des échéances réglementaires (loi TSN, décret PCMNIT), à de nouveaux projets industriels (EPR, RJH, CIGÉO), à la nécessité de tirer les enseignements de l'accident de Fukushima ou à de nouvelles missions confiées à l'Institut (sécurité des sources radioactives) ;
- des besoins d'investissement en matière de recherche, en particulier pour répondre aux enjeux liés au vieillissement des réacteurs actuels, à la sûreté de technologies nucléaires innovantes, au besoin de développement et d'acquisition de connaissances nouvelles sur les effets des rayonnements ionisants sur l'homme et l'environnement dans l'ensemble de leur champ d'utilisation, notamment dans le secteur médical ;
- d'une vigilance accrue de la société sur les risques nucléaires et radiologiques qui appelle, outre l'effort de transparence engagé depuis plusieurs années, à déployer une politique ambitieuse en matière d'ouverture à la société en réponse aux attentes formulées.

Afin de renforcer l'efficacité de son action, l'IRSN a engagé, depuis 2013, un ensemble d'actions destinées à mieux accorder la charge qui lui incombe aux moyens dont il dispose, tout en maintenant la qualité globale de ses expertises.

Pour autant, l'évolution de cette charge a conduit l'Institut à évaluer à 35 ETPT et 6 M€ le niveau des ressources supplémentaires qui lui seraient nécessaires à l'échéance du présent triennal, dont 29 ETPT et 5 M€ en 2016.

Dans ce contexte, la diminution des ressources de l'Institut pour l'exercice 2016, au travers d'une réduction du montant de sa subvention perçue au titre du Programme 190 nécessitera pour l'exercice 2016 une révision du planning prévisionnel de traitement des dossiers d'expertise avec l'ensemble des prescripteurs et le report, ou l'étalement, de certains programmes de recherche, tout en tenant compte des engagements contractuels nationaux ou internationaux existants.

L'EXPERTISE EN APPUI AUX AUTORITÉS ET AUX POUVOIRS PUBLICS

L'année 2016 sera marquée par une forte demande d'expertise en appui à l'Autorité de sûreté nucléaire avec notamment, parmi les sujets majeurs, la mise en service du réacteur EPR, la prolongation de la durée d'exploitation des réacteurs de 900 MWe, alors que va débiter leur quatrième visite décennale, la mise en œuvre de l'ensemble des modifications matérielles sur les 58 réacteurs en exploitation prescrite dans le cadre du renforcement de la sûreté suite à l'accident de Fukushima et la généralisation des réexamens de sûreté à l'ensemble des installations du cycle du combustible à laquelle est associée une échéance réglementaire fixée à 2017 aux exploitants.

À ces activités prioritaires d'expertise s'ajoutent les travaux récurrents menés par l'Institut au titre de son appui à l'ASN tels que le suivi en exploitation des installations, l'analyse du retour d'expérience, les instructions techniques liées à la mise en œuvre des modifications matérielles ou de référentiel d'exploitation des installations, l'examen des régimes dérogatoires ou des situations incidentelles et l'appui à l'inspection. Dans le domaine de la sûreté des installations de défense, l'IRSN sera fortement mobilisé par l'expertise liée à la mise en service du premier sous-marin nucléaire d'attaque le « Suffren », de type BARRACUDA (planifiée par l'exploitant au plus tard en 2019) et à ses infrastructures d'accueil.

S'agissant de la sécurité nucléaire et des travaux menés en appui au Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité du MEEM, la priorité sera accordée à l'expertise des dossiers des exploitants liés à la mise en œuvre du décret PCMNIT (décret n° 2009-1120 du 17 septembre 2009) visant à renforcer les exigences de protection des installations au regard des actes de malveillance ou de terrorisme. Sont concernées, dans ce cadre, les installations existantes mais aussi les nouvelles installations, en particulier le réacteur EPR de Flamanville. À ces activités s'ajouteront les missions récurrentes d'appui et de concours techniques de l'Institut, notamment la réalisation du programme d'inspections

des installations et des transports établi par l'autorité de sûreté.

Pour ce qui concerne l'appui aux pouvoirs publics, les objectifs prioritaires pluriannuels seront maintenus, en particulier le suivi dosimétrique de l'exposition des travailleurs, les actions de déclinaison du « plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur », la gestion de l'inventaire des anciens sites miniers d'uranium et la surveillance des denrées alimentaires sur le territoire.

L'IRSN poursuivra également, en lien avec les administrations concernées, sa contribution aux travaux de transposition de la directive européenne 2013/59 du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.

LA RECHERCHE POUR FAIRE AVANCER LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

En France comme en Europe, les mécanismes d'orientation de la recherche évoluent afin de définir une vision cohérente et partagée des objectifs de recherche et de mettre en place des partenariats pour optimiser les ressources disponibles. L'IRSN s'inscrit pleinement dans cette démarche et participe à sa mise en œuvre, notamment à l'élaboration d'agendas stratégiques de recherche et aux réponses aux appels d'offres nationaux et européens. À cet égard, l'année 2016 sera marquée par le deuxième appel à projets européen H2020 couvrant la période 2016-2018 auquel l'IRSN prendra une part active au travers de la proposition de projets de recherche, élaborés dans un cadre partenarial, sur les différentes thématiques en lien avec ses activités (recherche dans les domaines des réacteurs de générations II et III, des réacteurs de nouvelle génération, des stockages de déchets, des expositions chroniques aux faibles doses, etc.). Parallèlement débutera, en 2016, le projet européen CONCERT (*European joint programme for the integration of radiation protection research*) sur la gouvernance de la radioprotection, qui a pour objectif d'intégrer de façon durable les projets de recherche nationaux et européens dans une programmation conjointe européenne en radioprotection. L'IRSN est l'un des organismes désignés par les autorités françaises, aux côtés de l'Agence nationale de recherche (ANR) et du CEA, en tant que responsables du projet pour la France. Le premier appel à projets dans le cadre de CONCERT sera publié en 2016.

En 2016, l'IRSN entreprendra les investissements majeurs associés aux programmes PERFROI 7 et DENOPI financés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) et respectivement consacrés à l'étude des conséquences d'une défaillance du refroidissement du combustible en réacteur pour l'un, et du combustible usé entreposé en piscine de désactivation pour l'autre.

Concernant le vieillissement des installations, l'IRSN développera, dans le cadre du projet européen INCEFA, une nouvelle plate-forme expérimentale qui permettra d'apprécier, dans un contexte de prolongation de la durée d'exploitation des réacteurs du parc électronucléaire français, les effets sur la fatigue des composants en acier du circuit primaire d'un réacteur à eau pressurisée (REP) des conditions physico-chimiques auxquelles ils sont soumis. L'IRSN développera également une plate-forme expérimentale dédiée à l'étude des effets du vieillissement sur les performances (étanchéité, tenue mécanique) des parois en béton des enceintes de confinement des réacteurs à eau sous pression.

Par ailleurs, la mise en service du réacteur CABRI après de lourdes opérations de rénovation et d'adaptation financées par l'IRSN va faciliter, en 2016, les dernières phases de test de ses capacités à mener le programme expérimental CIP, envisagé à partir de 2017, tests nécessaires à l'obtention des dernières autorisations réglementaires.

S'agissant de la recherche en radioprotection de l'homme, l'IRSN va disposer de nouvelles installations expérimentales pour mener des recherches sur la contamination par des substances radioactives inhalées ou ingérées et pour irradier jusqu'à l'échelle cellulaire des échantillons biologiques. Ces nouvelles installations expérimentales seront ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique. L'Institut participera, en 2016, à trois nouveaux projets de recherche, bénéficiant d'un financement européen, centrés sur les problématiques des conséquences d'un accident nucléaire. Le premier vise à émettre des recommandations relatives

au suivi médical et psychologique des personnes affectées (projet SHAMISEN); le deuxième, coordonné par l'IRSN, aura pour objectif la définition de stratégies d'évaluation de l'exposition de la thyroïde (projet CATHYMARA); le troisième conduira à affiner les modèles existants de simulation de la dispersion atmosphérique des rejets radioactifs (projet HARMONE).

L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ ET LA TRANSPARENCE

En matière de transparence et d'ouverture à la société, l'action menée par l'Institut portera à la fois, comme il s'y est engagé dans son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2014-2018, sur la mise en œuvre d'actions ciblées visant, d'une part, à renforcer la dimension territoriale de l'ouverture à la société (implication des acteurs locaux dans le suivi et l'accompagnement des constats radiologiques régionaux, sensibilisation de ces acteurs aux enjeux des situations postaccidentelles, problématiques liées au radon, etc.) et, d'autre part, à accompagner la montée en compétence des acteurs de la société en poursuivant les dialogues techniques sur des dossiers de sûreté (prolongation de la durée de vie des réacteurs de 900 MWe, dossiers concernant la mise en service du réacteur EPR de Flamanville, etc.). Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 186 de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, l'IRSN publiera, lorsqu'ils ne relèvent pas de la défense nationale, ses avis rendus sur saisine d'une autorité publique ou de l'Autorité de sûreté nucléaire, en concertation avec l'autorité concernée.

ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT P. 15

BILAN ACTIF P. 18

BILAN PASSIF P. 20

TABLEAU DE FINANCEMENT P. 21

SOLDES INTERMÉDIAIRES
DE GESTION P. 24

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS P. 25

NOTES RELATIVES AU COMPTE
DE RÉSULTAT P. 28

NOTES RELATIVES AU BILAN P. 32

COMPTE DE RÉSULTAT

En k€	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	Note 2	41 119	35 295
Travaux de recherche		11 955	9 857
Prestations de services		23 724	19 650
Autres prestations		5 440	5 789
Subvention d'exploitation	Note 3	171 060	182 475
Contribution des exploitants	Note 3	62 519	53 045
Reprises sur amortissements et provisions		22 410	20 776
Transferts de charges		143	294
Autres produits d'exploitation		3 502	1 429
TOTAL I		300 753	293 314
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	Note 4	113 509	114 083
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 5	7 995	6 779
Charges de personnel	Note 6	136 305	133 383
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 7	30 002	37 998
Autres charges d'exploitation		3 882	2 742
TOTAL II		291 693	294 985
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		9 060	(1 671)
PRODUITS FINANCIERS			
Autres produits financiers		13	13
Différences positives de change		43	15
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	38
Reprises sur provisions pour risques et charges financiers		-	2
TOTAL III		55	68
CHARGES FINANCIÈRES			
Intérêts sur emprunts et dettes		582	601
Intérêts sur comptes courants et dépôts		10	12
Pertes de change		64	35
Dotations sur charges financières		-	-
TOTAL IV		656	648
RÉSULTAT FINANCIER	Note 8	(601)	(580)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		8 460	(2 251)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		137	76
Sur opérations en capital		33	50
Reprises sur provisions/amortissements dérogatoires		740	511
TOTAL V		911	637
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		280	1 108
Sur opérations en capital		1 873	297
Dotations aux amortissements dérogatoires		711	1 483
TOTAL VI		2 864	2 888
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 9	(1 954)	(2 251)
Impôts sur les bénéfices		-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		6 506	(4 502)

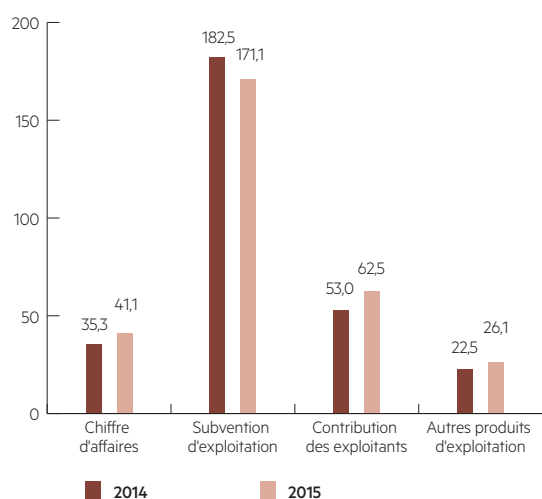
PRODUITS

En M€	2015	2014	Évolution
Chiffre d'affaires	41,1	35,3	+ 5,8
Subvention d'exploitation	171,1	182,5	- 11,4
Contribution des exploitants	62,5	53,0	+ 9,5
Autres produits d'exploitation	26,1	22,5	+ 3,6
Produits d'exploitation	300,8	293,3	+ 7,4
Produits financiers	0,1	0,1	- 0,0
Produits exceptionnels	0,9	0,6	+ 0,3
TOTAL PRODUITS	301,7	294,0	+ 7,7

Les produits de l'Institut progressent globalement de + 7,7 M€ entre 2014 et 2015.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 300,8 M€, en augmentation de + 7,4 M€, soit + 2,5 % par rapport à l'exercice précédent.

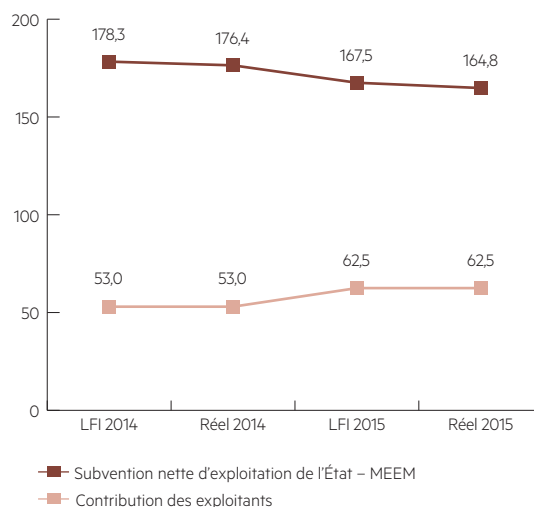
Évolution des produits d'exploitation (en M€)



Ils comprennent :

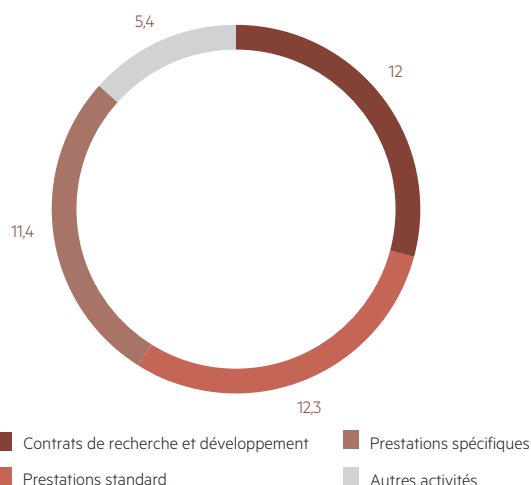
- les subventions d'exploitation pour 171,1 M€, en net recul de - 11,4 M€ entre les deux exercices, qui sont composées de :
 - la subvention pour charges de service public, versée par le MEEM dans le cadre du programme 190, à hauteur de 164,8 M€, contre 176,4 M€ en 2014. Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, la subvention pour charges de service public attribuée à l'IRSN a été réduite de 11,6 M€;

SCSP programme 190 et contribution des exploitants (en M€)



- la subvention au titre de la convention avec le ministère de la défense dans le cadre du programme 212, de 3,7 M€;
- d'autres subventions en provenance des collectivités publiques pour 2,6 M€ (+ 0,4 M€);
- la contribution versée par les exploitants d'INB, qui a progressé de + 9,5 M€;
- des produits divers d'exploitation de 26,1 M€, en progression de + 3,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les reprises sur provisions évoluent de 1,6 M€ en 2014 à 22,4 M€ en 2015. Les annulations de charges à payer sur exercices antérieurs représentent la majeure partie du solde des autres produits d'exploitation;
- et, enfin, le chiffre d'affaires, en progression de + 5,8 M€, soit + 16,4 %, à 41,1 M€, résultant de prestations standard, de contrats de recherche et développement, de prestations spécifiques et d'autres activités.

Répartition du chiffre d'affaires 2015 (en M€)



Les produits financiers, principalement composés des gains de change, sont stables à 0,1 M€, et non significatifs malgré une trésorerie structurellement positive tout au long de l'année. Depuis la mise en place du décret GBCP, les établissements publics nationaux (EPN) ne sont plus autorisés à assurer une gestion de trésorerie indépendante; celle-ci est assurée au travers d'une centralisation des disponibilités auprès du Trésor. En conséquence, l'établissement ne perçoit plus de rémunération.

Les produits exceptionnels s'élevaient à 0,9 M€, soit + 0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

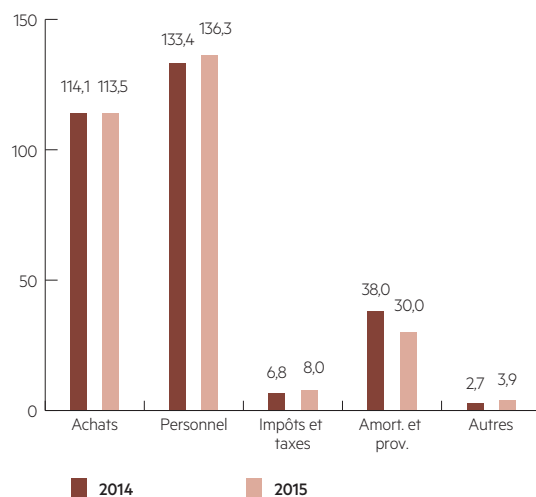
CHARGES

En M€	2015	2014	Évolution
Achats	113,5	114,1	- 0,6
Personnel	136,3	133,4	+ 2,9
Impôts et taxes	8,0	6,8	+ 1,2
Amortissements et provisions	30,0	38,0	- 8,0
Autres charges d'exploitation	3,9	2,7	+ 1,1
Charges d'exploitation	291,7	295,0	- 3,3
Charges financières	0,7	0,6	+ 0,0
Charges exceptionnelles	2,9	2,9	- 0,0
TOTAL CHARGES	295,2	298,5	- 3,3

Les charges de l'Institut sont globalement en retrait de - 3,3 M€ entre 2014 et 2015.

Les charges d'exploitation s'élevaient à 291,7 M€, en diminution de - 3,3 M€, soit - 1,1% par rapport à l'exercice précédent, et se décomposent de la façon suivante:

Évolution des charges d'exploitation (en M€)



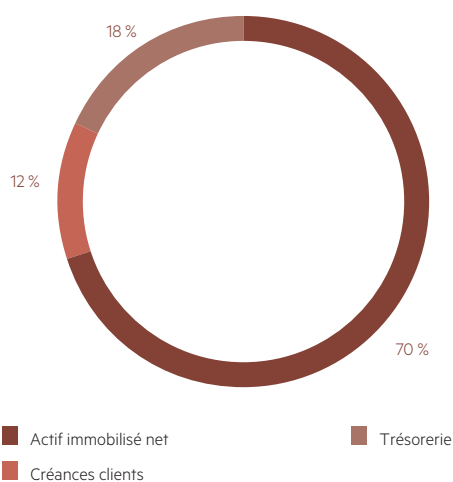
Les charges financières sont quasiment stables à 0,7 M€. Elles sont principalement constituées des intérêts versés sur les emprunts contractés pour financer le bâtiment le « Triangle ».

Les charges exceptionnelles (subventions accordées, pénalités sur marchés, amortissements dérogatoires, etc.) sont stables à 2,9 M€, et sont principalement constituées de la valeur nette des cessions d'actifs (1,9 M€).

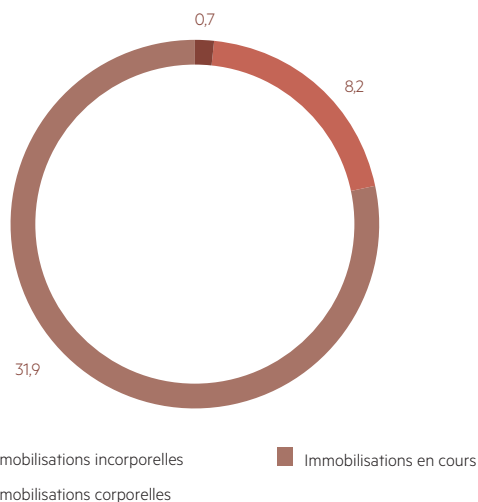
BILAN ACTIF

En k€	Notes	31/12/2015			31/12/2014
		Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	Note 10	31 412	(23 852)	7 560	9 143
Frais d'établissement		2	(2)	-	-
Concessions, brevets, licences et logiciels		27 661	(23 849)	3 811	5 747
Immobilisations incorporelles en cours		3 749	-	3 749	3 396
Immobilisations corporelles	Note 10	495 909	(199 538)	296 372	280 022
Terrains		30 589	(244)	30 346	30 402
Constructions		84 082	(42 061)	42 021	45 398
Installations techniques, matériel et outillage		268 232	(120 603)	147 630	72 976
Autres immobilisations corporelles		49 176	(36 630)	12 546	13 419
Immobilisations corporelles en cours		63 829	-	63 829	117 826
Immobilisations financières	Note 11	804	-	804	14 014
Fonds dédié au démantèlement		-	-	-	13 222
Prêts		643	-	643	631
Autres immobilisations financières		160	-	160	161
TOTAL I		528 125	(223 389)	304 736	303 179
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		519	-	519	10 510
Créances d'exploitation	Note 12	50 010	(99)	49 912	63 605
dont créances clients et comptes rattachés	Note 13	37 587	(99)	37 489	41 464
dont autres créances	Note 14	12 423	-	12 423	22 142
Créances diverses		-	-	-	0
Disponibilités	Note 15	76 424	-	76 424	109 037
Charges constatées d'avance		787	-	787	767
TOTAL II		127 740	(99)	127 642	183 919
Écart de conversion actif		3	-	3	3
TOTAL GÉNÉRAL		655 868	(223 488)	432 380	487 101

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'élève à 432,4 M€. L'actif brut est de 528,1 M€.



Acquisition d'immobilisations 2015 (en M€)



L'actif immobilisé net progresse de + 1,6 M€ à 304,7 M€, principalement sous l'effet combiné :

- d'une part, du reclassement du fonds dédié au démantèlement et à l'assainissement des installations vers la trésorerie : les immobilisations financières varient de - 13,2 M€, tandis que l'actif circulant est impacté non seulement par le reclassement de + 13,2 M€ en solde d'ouverture, mais également par les mouvements de l'exercice correspondant à un abondement de 3,6 M€ et à une consommation de 5,3 M€, soit une variation nette de + 11,5 M€ ;
- d'autre part, sous l'effet de la progression des immobilisations corporelles nettes de + 16,4 M€. Les augmentations nettes d'immobilisations s'élèvent à 131,9 M€, tandis que les sorties d'immobilisations atteignent 115,5 M€, à la suite, notamment, du transfert résultant de la mise en service de l'installation CABRI pour 82,6 M€.

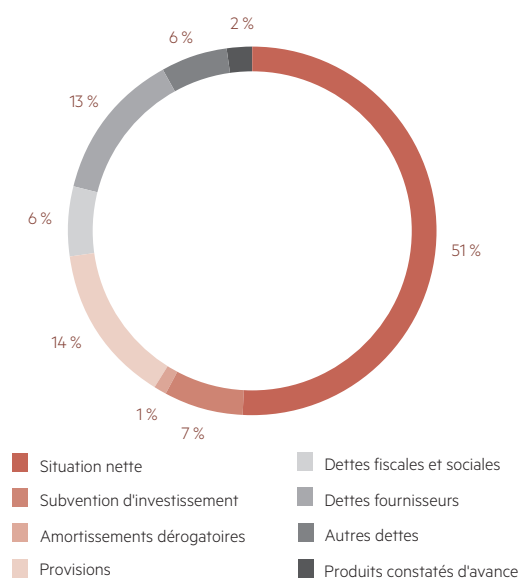
L'actif circulant s'établit à 127,6 M€, en baisse de - 56,3 M€ par rapport à l'an passé, ce qui s'explique par les évolutions suivantes :

- les créances d'exploitation, avances et acomptes, et créances diverses sont en recul de - 23,7 M€ ;
- la trésorerie est impactée non seulement par le reclassement du fonds dédié au démantèlement et à l'assainissement des installations de l'actif immobilisé vers l'actif circulant pour + 11,5 M€ (*cf. supra*), mais également par une hausse significative des décaissements sur l'exercice, induite par une diminution des dettes ayant pour effet un abaissement du niveau de trésorerie au 31 décembre 2015 de - 45,8 M€ à périmètre constant (hors impact du retraitement du fonds dédié de 11,5 M€).

BILAN PASSIF

En k€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Dotations	Note 16	74 168	83 508
Réserves		90 783	90 783
Report à nouveau	Note 17	48 722	53 224
Résultat de l'exercice		6 506	(4 502)
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE		220 178	223 013
Subvention d'investissement	Note 18	30 668	31 009
Amortissements dérogatoires	Note 19	5 200	5 229
TOTAL I		256 046	259 251
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		378	138
Provisions pour charges		58 515	65 412
TOTAL II	Note 20	58 893	65 550
DETTES			
Note 21			
Dettes financières		14 258	14 739
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 22	14 258	14 739
Dettes d'exploitation		81 756	123 350
Avances et acomptes reçus sur commandes		152	152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 23	54 670	92 124
Dettes fiscales et sociales	Note 24	26 935	31 003
Autres dettes d'exploitation		-	71
Dettes diverses	Note 25	12 100	17 468
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11 647	12 814
Autres dettes diverses		454	4 654
Produits constatés d'avance		9 326	6 741
TOTAL III		117 441	162 299
TOTAL GÉNÉRAL		432 380	487 101

L'actif s'équilibre au passif de la façon suivante :



Avec un résultat bénéficiaire de + 6,5 M€ et une évolution des reprises sur financements d'actifs plus rapide que les dotations elles-mêmes (voir note 16 de l'annexe), la situation nette de l'Institut décroît de - 2,8 M€ pour atteindre 220,2 M€ au 31 décembre 2015, contre 223,0 M€ à la fin de l'exercice

précédent. Le poste de subvention d'investissement diminue légèrement de - 0,3 M€ et a, d'une part, été doté des produits perçus sur les exercices antérieurs et affectés aux immobilisations du programme CABRI pour + 0,3 M€ et, d'autre part, a fait l'objet d'une progression des reprises sur financements rattachés à des actifs pour + 0,6 M€. Des amortissements dérogatoires ont été comptabilisés au 31 décembre 2015 pour 5,2 M€, montant stable par rapport à l'an passé, du fait d'un décalage entre la durée d'amortissement fiscale normalement constatée et la durée de vie et donc d'amortissement économique de certains biens. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 58,9 M€, en baisse de - 6,7 M€ par rapport à leur solde au 31 décembre 2014. Cette réduction est notamment due à l'utilisation de la provision couvrant l'assainissement et le démantèlement des installations de Feurs et PHÉBUS. Les capitaux permanents sont réduits de - 9,9 M€ à 314,9 M€ au 31 décembre 2015.

Les dettes sont en recul de - 44,9 M€, de 162,3 M€ l'an passé à 117,4 M€ au 31 décembre 2015, principalement en raison de la baisse des dettes d'exploitation de - 41,6 M€. Les produits constatés d'avance progressent de + 2,6 M€ à 9,3 M€, dont 9,0 M€ sont dus au changement de méthode appliquée depuis l'exercice 2014 concernant l'enregistrement des produits perçus dans le cadre du programme CABRI, désormais comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et non de l'encaissement des recettes.

TABLEAU DE FINANCEMENT

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
RESSOURCES		
Résultat net de l'exercice	6 506	(4 502)
Augmentation/diminution des amortissements	30 713	39 481
Augmentation/diminution des dépréciations et provisions	(13 149)	(10 320)
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	(10 001)	(10 969)
Pertes/gains sur cessions d'actifs	1 871	287
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	15 939	13 977
Cessions d'actifs	2	3
Autres ressources	109	5 838
Augmentation des capitaux propres	320	86 318
Augmentation des autres fonds propres	-	-
Augmentation des dettes financières	68	71
TOTAL DES RESSOURCES (A)	16 438	106 207

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
EMPLOIS		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	40 805	126 849
Acquisition d'immobilisations financières	(13 102)	3 838
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS	27 703	130 687
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Remboursement des dettes financières	550	860
Réduction des capitaux propres	-	-
Diminution d'autres fonds propres	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (B)	28 253	131 546

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C = A - B)	(11 815)	(25 340)
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	(23 579)	20 318
- Variation des dettes d'exploitation	(39 008)	21 260
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT D'EXPLOITATION	15 430	(942)
+ Variation des autres débiteurs	(0)	0
- Variation des autres créditeurs	(5 368)	1 431
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT HORS EXPLOITATION	5 368	(1 431)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	20 798	(2 373)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E = C - D)	(32 613)	(22 967)
Trésorerie début de période	109 037	
Trésorerie fin de période	76 424	
Variation de trésorerie	(32 613)	

FONDS DE ROULEMENT, TRÉSORERIE ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En k€	Position réelle au 31/12/2014	Mouvements réel 2015	Position réelle au 31/12/2015
OPÉRATIONS FLÉCHÉES	12,6	- 14,5	- 1,9
<i>Projet Immobilier – bâtiment O1 (FAR)</i>	8,0	- 6,2	1,7
<i>Projet Immobilier – bâtiment Z (Vésinet)</i>	11,7	- 8,0	3,7
CABRI	5,8	- 3,6	2,3
<i>Changement de méthode/comptabilisation recettes CABRI (décalage)</i>	- 12,9	3,3	- 9,5
OPÉRATIONS RÉCURRENTES	22,1	0,8	23,0
<i>Fonds dédié</i>	-	11,5	11,5
<i>Autres décalages d'opérations</i>	15,6	- 8,9	6,7
<i>dont autres opérations apportées au fonds de roulement (BR2 2015)</i>		4,5	4,5
<i>dont autres opérations apportées au fonds de roulement (BR1 2016)</i>		2,2	2,2
<i>dont opérations prélevées au fonds de roulement</i>		- 15,6	- 15,6
<i>Provisions</i>	6,5	- 1,7	4,8
DISPONIBLE	1,7	1,8	3,5
TOTAL	36,4	- 11,8	24,6
TOTAL RETRAITÉ DE L'OPÉRATION FONDS DÉDIÉ	36,4	- 23,3	13,1

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2015 s'élève à 24,6 M€ contre 36,4 M€ à fin décembre 2014, soit une réduction de - 11,8 M€. Le reclassement du fonds dédié du poste d'immobilisations financières vers la trésorerie impacte la variation du fonds de roulement de - 11,5 M€. À périmètre constant, la variation du fonds de roulement s'élève à - 23,3 M€, tandis que le niveau du fonds atteint 13,1 M€. Celui-ci est destiné à couvrir les dépenses « fléchées » dont la réalisation aura lieu sur les exercices suivants, y compris des opérations ayant fait l'objet d'un report l'année précédente. Les dépenses fléchées au fonds de roulement concernent essentiellement :

- les projets immobiliers de l'IRSN au Vésinet (Yvelines) et à Fontenay-aux-Roses (FAR) (Hauts-de-Seine) pour 5,4 M€. Le projet immobilier concernant le bâtiment O1 de FAR a fait l'objet d'une anticipation des dépenses sur l'exercice 2015 de 1,8 M€, rendue possible grâce à une trésorerie disponible due à des décalages de projets dans le temps. L'exécution des dépenses 2015 sur l'ensemble

du projet immobilier se monte à 15,7 M€. Une réaffectation du budget 2016 fléché initialement sur le projet immobilier sera proposée dans le cadre du BR1 2016, à hauteur de 1,8 M€, pour financer les opérations décalées ayant contribué à l'anticipation sur 2015 du financement d'une partie des dépenses sur le projet immobilier ;

- le projet CABRI, qui dégage une sous-consommation budgétaire due à des retards de réalisation, pour 2,3 M€ ;
- d'autres projets, à hauteur de 2,2 M€, pour cause de décalage dans le temps, hors projets reportés sur l'exercice 2016 dès le BR2 2015 pour 8,3 M€ ;
- les provisions devant faire l'objet d'un décaissement rapide, dont le niveau se porte à 4,8 M€ ;
- les économies réalisées à fin décembre 2015, à hauteur de 1,8 M€, destinées à couvrir, sur l'exercice 2016, la baisse de la subvention MEEM liée au programme 190 sur l'exercice suite à un amendement de la PLF 2016. Un prélèvement au fonds de roulement sera à ce titre proposé dans le cadre du BR1 2016.

Par ailleurs, le niveau de fonds de roulement est impacté par le changement de méthode comptable concernant la constatation des produits CABRI à l'avancement et est ainsi gagé sur les produits à venir du projet CABRI à hauteur de 9,5 M€. La réalisation certaine de ces prochaines ressources permettra un rééquilibrage du niveau de fonds de roulement à moyen terme.

En M€	Niveau 2015	Niveau 2014	Variation 2015/2014
Fonds de roulement	+ 24,6	+ 36,4	- 11,8
Besoin en fonds de roulement	- 51,9	- 72,7	+ 20,8
Trésorerie	+ 76,4	+ 109,0	- 32,6
Trésorerie retraitée	+ 64,9	+ 109,0	- 44,1

Le niveau de trésorerie à fin décembre 2015 s'élève à 76,4 M€, soit - 32,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Hors reclassement du fonds dédié en trésorerie, la variation de trésorerie est - 44,1 M€. Une meilleure efficacité dans l'apurement des charges à payer des exercices antérieurs et un renforcement du pilotage de gestion en fin d'année ont conduit à l'abaissement du niveau de trésorerie de fin d'année, bien que les décaissements de fin d'année restent structurellement élevés, en particulier du fait de l'annuité et de l'arrivée en fin d'année des factures de certains fournisseurs. La trésorerie disponible hors fonds dédié de 64,9 M€ devrait encore se réduire en 2016 de l'ordre de

- 25 M€ avec la résolution d'un litige avec le CEA sur le coût d'exploitation CABRI.

Le niveau du besoin en fonds de roulement s'exécute à - 51,9 M€ à fin 2015. L'évolution du besoin en fonds de roulement de + 20,8 M€ résulte, d'une part, de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation de + 15,4 M€ (les dettes d'exploitation diminuent plus rapidement que les créances de l'actif circulant) et, d'autre part, de la variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation de + 5,4 M€. Il convient de rappeler que le besoin en fonds de roulement de l'Institut est structurellement négatif en raison des modalités de versement de la subvention SCSP, à terme échu chaque trimestre, et de la contribution acquittée par les exploitants, perçue au cours du deuxième trimestre. Par ailleurs, une part significative des dépenses de l'Institut résulte de refacturations de la part du CEA (conventions de sites, exploitation et expérimentation CABRI, exploitation Valduc, etc.), ce qui introduit de fait un délai supplémentaire dans les décaissements. La baisse enregistrée sur les dettes d'exploitation résulte notamment du règlement de litiges avec notre partenaire CEA et sera donc pérenne (35 M€). Pour une moindre part, la préparation du passage en mode GBCP du système comptable s'est accompagnée à titre exceptionnel d'une anticipation des paiements aux fournisseurs (2,2 M€).

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	41 119	35 295
- Coût d'achat des marchandises	-	-
+ Subventions d'exploitation	171 060	182 475
+ Contribution des exploitants	62 519	53 045
PRODUCTION DE L'EXERCICE	274 698	270 816
- Consommation en provenance de tiers	113 509	114 083
VALEUR AJOUTÉE	161 189	156 733
- Impôts et taxes	7 995	6 779
- Charges de personnel	136 305	133 383
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	16 889	16 571
+ Reprises, transferts de charges	22 554	21 070
+ Autres produits	3 502	1 429
- Dotations aux amortissements et aux provisions	30 002	37 998
- Autres charges	3 882	2 742
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 060	(1 671)
+ Produits financiers	55	68
- Charges financières	656	648
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	8 460	(2 251)
+ Produits exceptionnels	911	637
- Charges exceptionnelles	2 864	2 888
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 954)	(2 251)
- Impôt sur les bénéfices	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 506	(4 502)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2015 ont été établis en application des normes, principes et méthodes suivants :

- du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié au JO du 15 octobre 2014 ;
- de l'instruction n° 02-060-M95 du 18 juillet 2002 relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial ;
- du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, homologué par l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 et publié au JO du 9 juillet 2015, avec application anticipée au 1^{er} janvier 2015.

1.1 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

La mise en œuvre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est venue modifier le contexte réglementaire applicable au fonds dédié de l'IRSN, notamment par l'interdiction faite aux établissements relevant du décret de réaliser des placements financiers à compter de juin 2014 et l'énonciation du principe de détention d'un compte unique de dépôt de fonds au Trésor pour les mouvements de trésorerie d'un établissement public. Tous les titres en possession de l'Institut ont ainsi été liquidés et les crédits ont été laissés sur le compte de dépôt de fonds détenu par l'IRSN.

Cette opération conduit à une évolution de la présentation comptable du fonds dédié, qui n'est plus traité en immobilisations financières mais est reclassé au 31 décembre 2015 à l'actif circulant en disponibilités. L'impact à fin 2015 sur la trésorerie, ainsi que sur le fonds de roulement, s'élève à + 11,5 M€. Ce faisant, l'objectif d'assurer le cantonnement des disponibilités du fonds retenu par le conseil d'administration n'est plus respecté, et une réflexion sur un

nouveau mécanisme de fonds dédié est en cours, sur la base suivante :

- prendre acte des obligations de l'Institut en matière de charges de long terme relatives à l'assainissement et au démantèlement des INB qui appartiennent au CEA et que celui-ci exploite pour le compte exclusif de l'Institut, d'une part, l'assainissement d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou non, d'autre part ;
- permettre de sécuriser le financement de ces charges futures dans l'esprit de la loi du 28 juin 2006 instaurant la mise en place de fonds dédiés pour les exploitants d'installations nucléaires ;
- assurer la traçabilité et le contrôle des mouvements sur le futur fonds.

1.2 – PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (OPTIONS, DÉROGATIONS, EXCEPTIONS)

1.2.1 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration. Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, licences et logiciels acquis ainsi que les logiciels créés ou développés. Les installations nucléaires conjointement contrôlées avec le CEA (réacteur expérimental CABRI) figurent à l'actif immobilisé de l'Institut, au prorata de contrôle de l'immobilisation, en application de l'instruction n° 14-0003 du 31 janvier 2014 de la DGFIP.

Certains équipements (installations nucléaires exploitées par le CEA et installations classées pour l'environnement ICPE) utilisés par l'Institut font l'objet d'une inscription en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement » en contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation. Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation. Ces actifs sont évalués, de manière symétrique aux provisions correspondantes, sur la base d'éléments techniques révisés régulièrement.

Les biens mis à disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation font l'objet d'une valorisation dans les comptes sur la base d'évaluation à la valeur vénale établie en 2013 par France Domaine.

Les financements externes des actifs sont traités en application de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013).

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

Pour les investissements très significatifs, supérieurs à 10 M€, l'Institut applique l'approche par composant.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique ou leurs conditions probables d'utilisation. Celles-ci correspondent au mode linéaire et aux taux appliqués pour ces catégories sans excéder une période de cinq ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens. Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées principalement retenues pour des équipements neufs sont les suivantes :

- infrastructures : 10 ans ;
- bâtiments lourds : 20 à 30 ans ;
- bâtiments légers : 10 à 20 ans ;
- installations générales : 10 ans ;
- agencements : 5 à 10 ans ;
- matériels : 5 à 7 ans ;
- outillages : 3 à 5 ans ;
- mobiliers, petits matériels et informatiques : 3 à 5 ans.

Pour les biens d'occasion, les durées d'amortissement sont réduites de moitié.

L'amortissement dérogatoire est utilisé autant que de besoin et correspond à l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscalement admis.

Dépréciation

Les immobilisations incorporelles ou corporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que des événements ou circonstances rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable constatée.

1.2.2 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique.

1.2.3 – Stocks et encours

Compte tenu du caractère non significatif de ce poste, l'Institut ne valorise pas de stocks de matières ou fournitures consommables. Ces achats sont intégralement traités comme des charges de l'exercice.

Les encours de production et produits finis relatifs à des contrats de recherche ou à des commandes de prestation font l'objet de produits à recevoir au fur et à mesure de l'exécution des services.

1.2.4 – Créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

1.2.5 – Valeurs mobilières de placement

L'Institut ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

1.2.6 – Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et que cette obligation doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que l'IRSN est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date de clôture, ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

L'Institut est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À ce titre, une provision est constituée en fonction de la période d'indemnisation résiduelle des bénéficiaires inscrits au 31 décembre de l'année.

Les engagements de l'IRSN, vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan. En fonction du retard constaté à la clôture dans le règlement des créances des clients de l'IRSN, une provision est constituée à hauteur de :

- 25 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois ;
- 50 % entre 6 et 12 mois de retard ;
- 75 % entre 12 et 18 mois ;
- 100 % au-delà de 18 mois de retard.

Les provisions liées à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut correspondent au coût total de l'opération dans le cas où l'IRSN a la qualité d'exploitant installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation à un programme dont le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire (INB). Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation [règlement du comité de réglementation comptable (CRC) n° 2004-06 et avis n° 2005-H du CNC]. La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement ».

L'évaluation du coût de démantèlement et d'assainissement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations. Ces estimations reposent sur les conventions signées avec les prestataires de services ou des évaluations internes qui s'appuient sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement. Ces estimations tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût ;
- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais

de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'Andra. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;

- certains déchets issus d'anciennes expérimentations n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'Autorité de sûreté ;
- une partie de ces coûts prévisionnels s'appuie sur des devis fermes et non révisables signés avec l'exploitant des installations. Par conséquent, il n'y a pas d'hypothèse d'inflation retenue dans la détermination de ces estimations ;
- l'établissement n'ayant pas l'autorisation d'avoir des placements rémunérés, par mesure de prudence, ces provisions ne sont pas actualisées.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations. Néanmoins, ces estimations sont porteuses de risques exogènes liés notamment à la réalisation des opérations par le CEA dans les conditions définies contractuellement et à l'évolution de l'environnement réglementaire définie par l'Autorité de sûreté nucléaire.

1.2.7 – Dettes

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, des congés payés acquis mais non échus, ainsi que les droits à congés inscrits par le personnel sur un compte épargne temps (CET) sont comptabilisés en dettes pour leur montant brut majoré des charges sociales et fiscales incombant à l'employeur.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 2 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux études et prestations facturées par l'IRSN aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de services. Il est constaté à l'achèvement des travaux dans la plupart des cas, et à l'avancement sur quelques contrats à caractère pluriannuel.

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
Contrats de recherche et développement	11 955	9 857
Prestations standard	12 277	13 248
Prestations spécifiques	11 448	6 402
Autres activités	5 440	5 789
TOTAL	41 119	35 295

Le chiffre d'affaires se décompose en quatre principales catégories :

- les contrats de cofinancement de recherche s'élevaient à 12,0 M€, en hausse de + 2,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux partenaires demeurent EDF (6,9 M€), Areva (1,8 M€), l'Union européenne (0,8 M€), et le CEA (0,5 M€) ;
- les prestations standard passent de 13,2 M€ en 2014 à 12,3 M€ en 2015. Elles comprennent principalement les activités du laboratoire de dosimétrie de l'IRSN pour 10,5 M€ (- 0,1 M€ par rapport à l'an dernier), les recettes liées aux analyses de radiotoxicologie à 0,8 M€ (+ 0,1 M€), et les prestations de formation, en recul de - 1,1 M€, à 0,3 M€ ;
- les prestations spécifiques englobent les diverses prestations et études non cofinancées, pour 11,4 M€ (+ 5,0 M€), dont 1,9 M€ réalisé pour le compte de RISKAUDIT ;
- les autres activités enregistrent un chiffre d'affaires de 5,4 M€ contre 5,8 M€ en 2014 et concernent principalement la refacturation de personnels mis à disposition (5,0 M€).

Note 3 – Recette budgétaire d'exploitation

Sont rattachés à ce poste les subventions pour charge de service public (SCSP) reçues de l'État et le produit de la contribution (cf. article 96 de la LFR 2010) versée par les exploitants d'INB, au titre de l'exercice et affectée au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

En k€	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Subventions d'exploitation de l'État			
Programme 190	(a)	164 753	176 380
Programmes 212 et 217	(b)	3 660	3 819
Subventions des collectivités publiques		2 647	2 276
Autres subventions d'exploitation		-	-
Contribution des exploitants	(c)	62 519	53 045
TOTAL		233 578	235 520

(a) La subvention versée dans le cadre du programme 190 par le ministère de l'environnement a été réduite de - 11,6 M€ entre 2014 et 2015. Cette évolution provient :

- de l'écart d'exécution 2015, pour - 2,8 M€, résultant des annulations de crédits en cours d'année ;
- de l'évolution du montant des crédits ouverts pour l'IRSN en LFI 2015 (167,5 M€) et LFR 2014 (176,4 M€) de - 8,9 M€ en valeur nette des réserves de précaution, cette forte baisse s'inscrivant dans un contexte de réduction des dépenses publiques, sachant que la contribution versée à l'IRSN par les exploitants d'installation nucléaire de base a parallèlement été augmentée de + 2,6 M€ entre 2014 et 2015.

(b) Cette subvention est destinée au financement de l'expertise des moyens de propulsion nucléaire du ministère de la défense.

(c) La contribution, mise en place à partir de l'exercice 2011 est versée par les exploitants d'installation nucléaire de base, dont la liste est arrêtée par l'Autorité de sûreté nucléaire. Pour l'exercice 2015, elle est portée à 62,5 M€, soit une évolution de + 2,6 M€, compensant la baisse de subvention du programme 190 du même ordre. Les principaux contributeurs demeurent EDF (48,4 M€), CEA (7,3 M€) et Areva (2,9 M€).

Note 4 – Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
ACHATS DE SOUS-TRAITANCE	42 560	45 016
<i>Achats d'études (CEA)</i>	14 280	18 390
<i>Achats d'études</i>	15 221	15 018
<i>Achats de prestations</i>	13 059	11 608
ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES	9 199	10 395
<i>Achats de matériels, équipements et travaux</i>	1 143	1 747
<i>Autres achats non stockés de matières et fournitures</i>	8 057	8 649
SERVICES EXTÉRIEURS	61 749	58 672
<i>Sous-traitance externe</i>	25 533	24 783
<i>Locations et charges locatives</i>	2 300	1 916
<i>Entretien et réparation</i>	14 824	13 789
<i>Assurances</i>	974	627
<i>Documentation</i>	1 753	1 732
<i>Personnel intérimaire</i>	3 238	3 313
<i>Honoraires</i>	435	408
<i>Publicité et publications</i>	210	161
<i>Transports</i>	478	512
<i>Frais de mission et de réception</i>	7 317	6 975
<i>Frais postaux et de télécommunication</i>	2 638	2 602
<i>Frais bancaires</i>	20	11
<i>Divers</i>	2 030	1 845
TOTAL	113 509	114 083

Les achats de biens et de services sont en légère baisse entre 2014 et 2015 (- 0,6 M€), à 113,5 M€. À noter, la baisse de la sous-traitance cœur de métier de - 2,5 M€, à 42,6 M€.

Note 5 – Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts, taxes et versements assimilés se répartissent ainsi :

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
SUR RÉMUNÉRATIONS	5 824	5 603
<i>Taxes sur salaires</i>	1 797	1 728
<i>Taxe d'apprentissage</i>	689	676
<i>Versements de transport</i>	2 181	2 057
<i>Autres impôts et taxes sur rémunérations</i>	1 157	1 142
AUTRES IMPÔTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 171	1 177
<i>Taxes foncières</i>	500	505
<i>Taxes sur les bureaux</i>	84	98
<i>Taxes sur les véhicules de société</i>	112	151
<i>Taxes non récupérables sur périmètre mixte</i>	576	470
<i>Autres</i>	898	(47)
TOTAL	7 995	6 779

Note 6 – Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

En k€	Exercice 2015	Exercice 2014
Salaires et traitements	92 710	90 581
Charges sociales	43 596	42 802
TOTAL	136 305	133 383

Les droits acquis par les salariés au titre des congés payés et des comptes épargne temps (CET) sont intégralement constatés en charges à payer en valeur brute majorée des charges estimées.

Note 7 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

En k€	DOTATIONS		REPRISES	
	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2014
SUR IMMOBILISATIONS				
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 667	2 646	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	22 123	29 001	-	-
SUR ACTIF CIRCULANT				
Dépréciation des créances clients	99	10	12	82
PROVISIONS				
Provisions pour risques et charges	5 114	6 340	12 396	9 725
QUOTE-PART DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VIRÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	-	-	10 001	10 969
TOTAL	30 002	37 998	22 410	20 776

Pour mémoire, depuis l'exercice 2014, la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat, auparavant comptabilisée en produits exceptionnels, est reclassée en reprises de dotations aux amortissements et aux provisions. Elle correspond au prélèvement opéré sur les postes « Subventions d'investissement reçues » en fonction de la durée de vie ou d'utilisation des immobilisations financées.

Note 8 – Résultat financier

Le résultat financier présenté ci-après est stable à – 0,6 M€ en 2015.

En k€	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS FINANCIERS		55	68
Produits des cessions des valeurs mobilières		-	38
Revenus des créances diverses		13	13
Gains de change		43	15
Reprises sur provisions pour risques et charges financiers		-	2
Autres produits financiers		-	-
CHARGES FINANCIÈRES		656	648
Intérêts sur emprunts et dettes	(a)	582	601
Intérêts sur comptes courants et dépôts		10	12
Pertes de change		64	35
Dotations sur charges financières		-	-
RÉSULTAT FINANCIER		(601)	(580)

(a) Sont rattachés à ce poste les intérêts versés au titre d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole.

Note 9 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de – 2,0 M€ en 2015 et se décompose de la façon suivante :

En k€	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS EXCEPTIONNELS		911	637
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		137	76
Produits de cessions d'éléments d'actifs		2	3
Subvention d'investissement non étalée		32	47
Reprises sur amortissements dérogatoires	(a)	740	511
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 864	2 888
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		280	1 108
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	(b)	1 873	291
Autres charges exceptionnelles		0	6
Dotations aux amortissements dérogatoires	(c)	711	1 483
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(1 954)	(2 251)

(a) Suite à l'allongement en 2015 de la durée d'amortissement économique de certains biens, l'IRSN a constaté des reprises sur amortissements dérogatoires à hauteur de 0,7 M€.

(b) La revue des actifs immobilisés de l'Institut a conduit à de nombreuses sorties d'immobilisations au cours de l'exercice 2015.

(c) Suite au raccourcissement en 2015 de la durée d'amortissement économique de certains biens, l'IRSN a constaté des amortissements dérogatoires à hauteur de 0,7 M€.

NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Note 10 – Immobilisations incorporelles et corporelles

En application des normes 5 et 6 du recueil des normes comptables des établissements publics relatives aux immobilisations, le conseil d'administration a fixé, lors de la délibération du 15 octobre 2015, un seuil unitaire de simplification de 1 500 € pour la constatation d'un bien à immobiliser. Cette évolution se traduit dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 par une réduction de l'actif brut de – 6,7 M€ et de l'amortissement de – 6,4 M€. L'impact sur le résultat de la période est donc de + 0,3 M€.

Les flux d'immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les amortissements et provisions correspondants, s'établissent ainsi :

En k€	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur brute	31 002	6 257	5 847	31 412
Frais d'établissement	2	-	-	2
Concessions, brevets, licences et logiciels	27 604	5 731	5 674	27 661
Immobilisations incorporelles en cours	3 396	526	174	3 749
Amortissements	21 859	7 510	5 517	23 852
Frais d'établissement	2	-	-	2
Concessions, brevets, licences et logiciels	21 857	7 510	5 517	23 849
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	9 143	- 1 253	330	7 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur brute	468 993	158 718	131 802	495 909
Terrains	30 652	-	63	30 589
Constructions	84 483	17 104	17 505	84 082
Installations techniques, matériel et outillage	182 693	89 355	3 816	268 232
Autres immobilisations corporelles	53 339	3 409	7 572	49 176
Immobilisations corporelles en cours	117 826	48 849	102 846	63 829
Amortissements	188 971	26 838	16 272	199 538
Aménagements de terrains	250	40	46	244
Constructions	39 084	7 871	4 894	42 061
Installations techniques, matériel et outillage	109 717	15 094	4 208	120 603
Autres immobilisations corporelles	39 920	3 833	7 124	36 630
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	280 022	131 880	115 529	296 372
TOTAL	289 165			303 932

Les actifs immobilisés au 31 décembre 2015 intègrent :

- la mise en service du réacteur CABRI pour 82,6 M€ ;
- les actifs inscrits en contrepartie des provisions, qui ne passent pas par le compte de résultat, constituées au titre du démantèlement des installations utilisées par l'Institut pour un montant brut de 52,8 M€, amorti à hauteur de 27,7 M€. Le solde, soit 25,1 M€, est inférieur au solde de la provision constituée à l'identique de 45,7 M€, correspondant au niveau de démantèlement réalisé effectivement.

Note 11 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières, d'un montant de 0,8 M€, comprennent les dépôts et cautionnements versés et les prêts accordés au personnel. Au 31 décembre 2015, le fonds dédié à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut a été transféré au niveau des disponibilités de l'actif circulant, pour un montant de 13,2 M€ (cf. *supra*, note 1, paragraphe « Comparabilité des comptes »).

En k€	31/12/2015	31/12/2014
Fonds dédié au démantèlement	-	13 222
Prêts	643	631
Autres immobilisations financières	160	161
TOTAL	804	14 014

Note 12 – État des échéances des créances

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

En k€	31/12/2015 Brut	< 1 an	> 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	643	5	638
Autres immobilisations financières	160	-	160
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	117	117	-
Autres créances clients	37 470	37 470	-
Autres créances d'exploitation	12 423	12 423	-
Créances diverses	-	-	-
TOTAL	50 814	50 016	798

Note 13 – Créances clients

À la clôture de l'exercice, les créances clients représentent un solde net de 37,5 M€ contre 41,5 M€ l'année précédente :

En k€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
VALEUR BRUTE		37 587	41 476
Clients – ventes de biens ou de prestations	(a)	28 992	27 824
Clients – retenues de garantie		31	31
Clients douteux ou litigieux		117	15
Clients – factures à établir		8 447	13 606
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION		(99)	(12)
Provision pour dépréciation des comptes clients		(99)	(12)
TOTAL		37 489	41 464

(a) Une provision pour risques complémentaire est constituée en fonction du retard de paiement constaté à la clôture d'un montant de 878 k€ (voir note 20).

Note 14 – Autres créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

En k€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes au personnel		156	175
Produits à recevoir	(a)	(7 665)	10
TVA		16 983	20 997
État – produits à recevoir	(b)	2 542	285
Débiteurs divers		407	675
Créances diverses		-	0
TOTAL		12 423	22 142

(a) Ce poste correspond principalement aux avances sur subvention, dont 5,1 M€ concernant l'Agence nationale de la recherche (ANR) et 1,2 M€ concernant la Commission européenne.

(b) Les produits à recevoir de l'État sont principalement imputables à l'Agence nationale de la recherche (ANR), pour un montant de 1,9 M€.

Note 15 – Trésorerie

Ce poste reprend la position des disponibilités auprès de la Recette générale des finances en fin d'exercice :

En k€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	(a)	76 424	109 037
TOTAL		76 424	109 037

(a) La trésorerie au 31 décembre 2015 s'élève à 76,4 M€ et comprend le fonds dédié à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut, transféré en 2015 depuis le poste d'immobilisations financières vers les disponibilités, pour un montant de 13,2 M€ (voir note 11). À périmètre comparable, la trésorerie a baissé de - 47,8 M€ entre la position au 31 décembre 2014 et celle au 31 décembre 2015.

PASSIF

Note 16 – Dotations

Les comptes de dotations affichent un solde de 74,2 M€ au 31 décembre 2015 et se décomposent de la façon suivante :

En k€	Notes	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
DOTATIONS					
Financements non rattachés à des actifs déterminés – État	(a)	7 425	11 146	4 018	14 554
Financements d'actifs mis à disposition – État	(b)	30 923	-	-	30 923
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – État	(c)	112 074	-	8 627	103 446
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – ANR/IA	(d)	-	18	-	18
SOUS-TOTAL		150 422	11 164	12 645	148 941
COMPLÉMENTS DE DOTATIONS					
Reprise sur financements d'actifs mis à disposition – État	(e)	(831)	-	416	(1 247)
Reprise sur financements d'autres actifs	(e)	(66 082)	405	7 849	(73 526)
Reprise sur financements d'autres actifs – ANR/IA	(e)	-	-	-	(0)
SOUS-TOTAL		(66 914)	405	8 265	(74 773)
TOTAL		83 508	11 569	20 910	74 168

(a) Pour mémoire, en 2014, le poste correspondait à la dotation exceptionnelle versée par l'État en 2012, liée à la vente des terrains du Vésinet, pour financer le nouveau bâtiment Z sur le site. La variation constatée entre les deux exercices correspond au reclassement de subventions d'investissements de l'État perçues par l'IRSN jusqu'en 2011 en financements non rattachés à des actifs, conformément aux évolutions du plan comptable concernant l'affectation des subventions aux actifs financés.

(b) Les actifs mis à la disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation et valorisés dans les comptes au 31 décembre 2015 (valorisation France Domaine) sont les terrains de Fontenay-aux-Roses, Orsay, Octeville et Vésinet.

(c) Ce poste cumule les subventions d'investissements de l'État, perçues par l'IRSN jusqu'en 2011 (valeur brute). L'évolution entre les deux exercices est liée au reclassement indiqué au point (a).

(d) Ce poste est lié aux dotations de l'ANR rattachées à des immobilisations.

(e) Les compléments de dotations correspondent aux reprises de financement des actifs financés par dotation de l'État.

Note 17 – Report à nouveau

En k€	31/12/2015	31/12/2014
Report à nouveau créditeur	165 756	165 756
Report à nouveau débiteur	(117 034)	(112 532)
TOTAL	48 722	53 224

La variation du poste «Report à nouveau» correspond à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice précédent de – 4,5 M€.

Note 18 – Subventions d'investissement

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif. Les subventions reçues hors État et affectées au financement de l'actif sont constatées et reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. Pour mémoire, sur l'exercice 2013, les financements externes affectés à l'actif et reçus de l'État ont été transférés en dotation en application de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013).

En k€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Financements non rattachés à des actifs – tiers autres	(b)	7 683	29 683
Subventions d'investissement reçues de l'État		-	-
Subventions d'investissement autres		-	-
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – collectivités et EPN	(a)	35 292	35 295
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – autres organismes	(c)	22 320	-
Reprises sur financements rattachés à des actifs – collectivités et EPN	(a)	(34 180)	(33 968)
Reprises sur financements rattachés à des actifs – autres organismes	(c)	(446)	-
Subventions d'investissement virées au compte de résultat		-	-
TOTAL		30 668	31 009

(a) Ces postes sont liés aux subventions d'investissements issues des transferts du CEA et de l'IPSN, ainsi qu'aux reprises sur financement associées.

(b) La variation sur le financement externe constaté au 31 décembre 2015 de - 22,0 M€ est liée au fléchage du financement de la remise à niveau du réacteur CABRI immobilisé sur l'exercice précédent, et se décompose :

- d'un transfert de - 22,3 M€ vers le poste de financements liés à des actifs ;

- et de la quote-part de subvention rattachée à la mise à jour des produits CABRI 2015 constatés à l'avancement pour + 0,3 M€.

(c) Le financement externe affecté à l'immobilisation CABRI a été reclassé financement rattaché à un actif pour 22,3 M€, ainsi que les reprises de financement associées.

Note 19 – Amortissements dérogatoires

En 2013, l'Institut a réduit la durée d'amortissement de certains biens de l'actif, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires dont l'impact sur l'exercice 2015 est de 5,2 M€.

Note 20 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

En k€	Notes	31/12/2014	Dotations de l'exercice	REPRISES DE L'EXERCICE		31/12/2015
				(provision utilisée)	(provision non utilisée)	
PROVISIONS POUR LITIGES		138	337	-	97	378
Litiges sociaux		138	13	-	97	54
Autres litiges		-	324	-	-	324
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE		-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR CHARGES	(a)	65 412	5 401	10 762	1 537	58 515
Démantèlement	(b)	51 016	625	5 901	-	45 741
Assainissement		9 042	-	1 398	-	7 644
Risques clients		929	878	-	929	878
Contribution – INB Strasbourg		319	-	-	-	319
Dépenses PRP/DGGN – Télecay		-	140	-	-	140
RISKAUDIT – quote-part/pertes		250	-	250	-	-
ENSTTI – quote-part/pertes		139	400	139	-	400
AGEFIPH		889	283	281	608	283
Intéressement des salariés		2 145	2 192	2 145	-	2 192
Divers ressources humaines (dont provision indemnités chômage)		-	884	648	-	919
TOTAL		65 550	5 739	10 762	1 634	58 893

(a) La dotation de l'exercice intègre en particulier 625 k€ concernant un complément de dotations relatif à l'actif de démantèlement, 2 192 k€ au titre de l'intéressement des salariés, 878 k€ au titre de la couverture du risque sur créances clients et 840 k€ correspondant à la comptabilisation d'une provision au titre des indemnités chômage provisionnelles versées par l'IRSN aux anciens salariés concernés au 31 décembre 2015, l'établissement assurant la couverture de la garantie chômage de ses salariés.

Les reprises sont constituées notamment :

- de l'utilisation de la provision pour démantèlement des installations PHÉBUS et autres pour 5 901 k€ (dépenses 2015);
- de la consommation de la provision pour assainissement du site de Feurs pour 1 392 k€;
- et de l'opération liée à la reprise de provision pour intéressement, cette année entièrement consommée (2 145 k€).

(b) La provision de démantèlement des équipements et des installations, couvrant également l'élimination des déchets contaminés, s'élève à 45,7 M€ à fin décembre 2015 et est composée des éléments suivants :

- le réacteur PHÉBUS (INB 92) pour 5,5 M€;
- les grappes FPT associées à l'installation PHÉBUS, pour 2,4 M€;
- l'installation CABRI (INB 24), et les déchets associés, pour 31,0 M€;
- l'installation 010 de l'INBS Valduc et les déchets associés, pour 3,7 M€;
- les ICPE pour 3,0 M€.

Note 21 – État des échéances des dettes

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

En k€	31/12/2015 Brut	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	14 258	499	2 208	11 551
<i>Avances et acomptes reçus</i>	152	152	-	-
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	54 670	54 670	-	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	26 935	26 935	-	-
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	-	-	-	-
<i>Dettes sur immobilisations</i>	11 647	11 647	-	-
<i>Autres dettes</i>	454	454	-	-
TOTAL	108 115	94 356	2 208	11 551

Note 22 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

La situation des emprunts au 31 décembre 2015 est la suivante :

En k€	31/12/2014	Remboursement	31/12/2015
<i>Emprunt Crédit Agricole</i>	14 669	(479)	14 190
<i>Intérêts courus non échus</i>	71	-	68
TOTAL	14 739	-	14 258

Note 23 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante à la clôture de l'exercice :

En k€	31/12/2015	31/12/2014
<i>Fournisseurs – achats de biens et services</i>	90	2 112
<i>Fournisseurs – retenue de garantie</i>	46	224
<i>Fournisseurs – charges à payer</i>	54 535	89 789
TOTAL	54 670	92 124

Note 24 – Dettes fiscales et sociales

À la clôture de l'exercice, la position des comptes est la suivante :

En k€	31/12/2015	31/12/2014
Personnel et comptes rattachés	13 316	13 038
Organismes sociaux	6 688	10 646
TVA	5 643	6 032
Autres impôts et taxes	1 288	1 288
TOTAL	26 935	31 003

Note 25 – Autres dettes

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

En k€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		11 647	12 814
Fournisseurs d'immobilisations		356	359
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie		61	492
Fournisseurs d'immobilisations – FNP		-	-
Fournisseurs d'immobilisations – FNP		11 145	11 330
Fournisseurs d'immobilisations – charges à payer		85	632
AUTRES DETTES DIVERSES	(a)	454	4 654
TOTAL		12 100	17 468

(a) Pour mémoire, le poste comprenait 3,8 M€ de recettes en cours d'affectation au 31 décembre 2014, pour lesquelles les régularisations ont été réalisées sans impact significatif sur le résultat de l'exercice.

Note 26 – Autres informations

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

SITUATION AU REGARD DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'établissement est en situation de déficit reportable.

Sont exclus du périmètre des activités entrant dans le champ d'imposition, l'ensemble des financements des missions de service public, de recherche et d'enseignement, avec ou sans partenariat avec d'autres établissements publics ou entreprises du secteur privé. *A contrario*, les activités entrant dans le champ d'imposition à l'IS correspondent aux opérations dites « lucratives », réalisées dans des conditions semblables à celles que connaissent les entreprises commerciales.

En 2015, le montant des déficits reportables est évalué à 57 M€.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements de retraite (calcul suivant la norme IAS 19) : 23,6 M€ en valeur brute, soit 35,2 M€ en intégrant une estimation des charges sociales.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,8 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres ;
- taux de rotation retenu : 2,5 % ;
- taux d'augmentation de salaire : 2,5 %.

- Crédit-bail : néant.
- Autres engagements hors bilan reçus : 50 cautions bancaires en couverture de retenues de garantie réglées aux fournisseurs, libellées en euros pour un montant de 1,3 M€.
- L'Institut a signé le 7 juillet 2014 un partenariat public-privé (PPP) relatif à la construction d'un bâtiment sur le site de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). Ce contrat engage l'établissement sur une durée de 25 ans. L'investissement total s'élève à 42,5 M€, dont 6,4 M€ versés par l'IRSN sont comptabilisés en immobilisations en cours au 31 décembre 2015. La dette de 36,0 M€ sera comptabilisée lors de la mise en service de l'immobilisation en 2017, conformément aux préconisations de la DGFIP (BOFIP-GCP-14001 du 21 juillet 2014).

EFFECTIFS

L'effectif des personnes rémunérées par l'Institut au 31 décembre 2015 (hors contrats en alternance) est de 1 784 salariés, dont la ventilation est la suivante :

- contrats à durée indéterminée cadre : 1 241 ;
- contrats à durée indéterminée non-cadre : 396 ;
- contrats à durée déterminée : 147.

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
ANNUELS**



KPMG Audit
 Tour EQHO
 2 Avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris la Défense Cedex
 France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
 Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
 Site internet : www.kpmg.fr

Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)

Siège social : 31, avenue de la Division Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'IRSN, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

- L'annexe dans la note « 1.2.1- Immobilisations corporelles et incorporelles » précise les modalités de comptabilisation des comptes de l'actif immobilisé. Nos travaux d'évaluation du contrôle interne ont mis en évidence certaines faiblesses ayant trait aux modalités de suivi des immobilisations concernant les exercices 2014 et 2015. Les travaux d'analyse et de renforcement des procédures de suivi et de contrôle interne se rapportant à ces éléments sont en cours et leurs conséquences peuvent potentiellement avoir un impact significatif sur la présentation et l'évaluation des postes correspondants.



Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.1. Comparabilité des comptes » de l'annexe qui expose les changements de présentation comptable du fonds dédié aux opérations de démantèlement et d'assainissement de l'IRSN.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à aux réserves mentionnées ci-dessus.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'établissement, nous nous sommes assurés de la pertinence des principes comptables retenus afin de traduire le plus fidèlement possible l'activité et le patrimoine de l'Etablissement.

Provisions pour risques et charges

Votre Etablissement constitue des provisions pour couvrir ses passifs de démantèlement et d'assainissement, tels que décrits dans la note « 20 – Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié et raisonnable des hypothèses retenues concernant les estimations de ces passifs. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



*Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
(IRSN)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels
18 mars 2016*

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 18 mars 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis Marangé
Associé



Siège social
31, avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre B 440 546 018

Téléphone
+33 (0)1 58 35 88 88

Courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

Site Internet
www.irsn.fr

IRSN
INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Siège social
31, avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre B 440 546 018

Téléphone
+33 (0)1 58 35 88 88

Courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

Site Internet
www.irsn.fr